

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 122 (1977)  
**Heft:** 9

**Buchbesprechung:** Bibliographie ; Revues

**Autor:** W.M.

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## *Bibliographie*

### **Les maréchaux de la Légion**

par Pierre Sergeant — Aux éditions Fayard

Deux hommes. Le premier quitte l'Autriche. Il a du sang juif. Le second apprécie l'ordre et la discipline; il est membre des jeunesse hitlériennes. Il insulte un ministre. Conséquence: il doit fuir hors de son pays. Les deux hommes s'engagent à la Légion Etrangère. Mais l'armistice de 40 est signé. Elle précise que les sujets allemands doivent retourner dans leur pays. Pour beaucoup, c'est un arrêt de mort. La Légion demeure fidèle à ses engagements: elle protège ses Légionnaires. Un détachement quitte l'Algérie. Destination: le Tonkin. Le groupe de clandestins va rejoindre le 5<sup>e</sup> Régiment Etranger d'Infanterie.

Ce corps de troupe combat les Siamois, puis les forces japonaises. Les engagements sont d'une cruauté inouïe. La Légion a peu de matériel et ses effectifs sont insuffisants. A ces servitudes s'ajoutent des intrigues, parfois sordides.

Mais ces hommes croient à ce qu'ils font. Conduits par des sous-officiers d'élite et d'une efficacité redoutable, ils sauvent l'honneur, nonobstant les défaillances de certains officiers généraux.

Un récit excellent, un livre passionnant qui nous rappelle que, sans sous-officiers de qualité, il ne peut exister de corps d'élite.

W. M.

## *Revues*

### **Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift, n° 7/8, juillet/août 1977**

Le « clou » du numéro est sans conteste la présentation, par le colonel EMG Schaufelberger du « kleines Orientierungsheft Schweiz ». Il s'agit d'un document sur la situation militaire de la Suisse établi par l'Etat-major général allemand et daté de 1942. En huit chapitres, il traite de l'organisation du temps de paix, de l'armée du temps de guerre, des fortifications, de l'engagement probable de l'armée en cas de guerre, des préparatifs de mobilisation, du réseau des transports, de l'industrie d'armement, de la valeur combative de l'armée suisse.

On trouve notamment, pour ce qui est des données précises, l'ordre de bataille complet de l'armée jusqu'au niveau unité indépendante, y compris des troupes frontière ainsi que les temps nécessaires à la mise sur pied des différentes troupes. Une carte intitulée « Befestigungskarte » à l'échelle 1 : 300 000 contient les renforts du terrain (avec 13 signes conventionnels différents) ainsi que les aérodromes et les limites du Réduit. Des tableaux donnent les effectifs réglementaires des troupes en personnel et matériel (armes et véhicules).

La précision des données du document est frappante. Encore faut-il savoir si elles sont justes. Une évaluation est en cours, en vue d'en tirer des enseignements pour les besoins actuels en matière de maintien du secret.

### **Rapport de l'Institut suisse d'armes anciennes, volumes 3 et 4, 1975/76**

Ce rapport paraîtra en octobre 1977 et contiendra un rapport d'activité 1975-1976, des présentations de problèmes de conservation et de restaurations, des études sur l'arbalète et en relation avec le 500<sup>e</sup> anniversaire des guerres de Bourgogne. Rédigé par Marc-A. Barblan, le Rapport, richement illustré, s'obtient auprès de l'Institut d'armes anciennes, à Grandson.